

A l'attention de M. le Ministre Didier Reynders
Rue des Petits Carmes 15, 1000 Bruxelles

Bruxelles, 26 september 2016

Monsieur le Ministre,

En tant qu'organisations de la société civile belge, nous tenons à attirer votre attention sur le projet LAW TRAIN, financé par le programme européen de financement de la recherche Horizon 2020 et auquel participe le SPF Justice.

Lancé le 1er mai 2015, le projet, coordonné par l'Université de Bar-Ilan en Israël, vise à développer des technologies qui permettront l'uniformisation des méthodes d'interrogation de police dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale. Outre le SPF Justice, il rassemble le Ministère israélien de la Sécurité publique, le Ministère de la Justice et la police judiciaire au Portugal et le Ministère de l'intérieur et la Guardia civil en Espagne. D'autres partenaires privés se joignent au projet parmi lesquels la faculté de droit, section criminologie, de la KULeuven. Le projet court sur une période de trois ans du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2018 et est doté d'une enveloppe de 5.095.687,5 € dont la moitié va aux institutions israéliennes impliquées dans le projet.

Si nous vous contactons aujourd'hui, c'est parce que la coopération du Ministère de la sécurité publique, et en particulier de la police nationale israélienne, au projet LAW TRAIN est non seulement politiquement et éthiquement inacceptable mais également légalement problématique. En effet, dans son rapport publié le 13 mai 2016, le Comité des Nations Unies contre la Torture a dénoncé l'utilisation par Israël de la torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants dans le cadre des interrogatoires de prisonniers palestiniens par la police et le personnel des prisons. Le Ministère de la sécurité publique est responsable de la police et du personnel de prison dont les pratiques sont dénoncées par le Comité des NU contre la Torture. Il paraît donc éthiquement inacceptable que le SPF Justice collabore avec le Ministère de la sécurité publique précisément sur les méthodes d'interrogatoire. En outre, le projet LAW TRAIN est également légalement problématique étant donné que le siège central de la police nationale israélienne se situe à Jérusalem-Est, donc en territoire palestinien occupé.

La collaboration du SPF Justice avec ces institutions contribue à légitimer et soutenir de graves violations du droit international, en cela en contradiction avec l'avis consultatif de la CIJ sur le Mur (9 juillet 2004) et le plus récent commentaire du CICR sur le premier article commun aux quatre Convention de Genève. Une telle collaboration est d'autant plus problématique que le SPF Justice est censé veiller au bon fonctionnement de la justice dans notre pays. Ayant été interpellé sur le sujet, le Ministère de la Justice du Portugal a décidé de se retirer du projet au regard de son caractère éthiquement problématique.

Par conséquent, nous, organisations de la société civile signataires, nous vous demandons instamment de mettre fin à la collaboration du SPF Justice dans ce projet, ainsi qu'à encourager la KULeuven à en faire autant. Des demandes similaires ont été adressées au Ministre de la Justice ainsi qu'au Recteur de la KULeuven. Par ailleurs, nous demandons que des critères éthiques soient établis afin d'éviter qu'un tel cas ne se reproduise dans le futur. Nous sommes évidemment prêts à contribuer à la mise en place de ces critères. Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire sur le projet LAW TRAIN.

En attendant votre retour sur la question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie Janne d'Othée
Chargée de recherche et de plaidoyer Moyen-Orient et Afrique du Nord
CNCD-11.11.11

